

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Zénon



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON TENUE À LA SALLE ALCIDE-MARCIL, LE 15 NOVEMBRE 2020 À 20 H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. KARL LACOUVÉE.**

Sont présents : Mesdames Cécile Comtois, Micheline Beaulieu, Vanessa Beaulieu, Messieurs André Leroux, Denis Champagne.

Est absent : Pascal Lachance.

Secrétaire d'assemblée : Madame Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**2. ORDRE DU JOUR  
(résolution no 178-11-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Vanessa Beaulieu, **APPUYÉ** par monsieur Denis Champagne, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021  
(résolution no 179-11-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Micheline Beaulieu, **APPUYÉ** par madame Vanessa Beaulieu, et résolu d'adopter sans modification, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

Adoptée

#### **4. CORRESPONDANCE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 4 octobre 2021 et en résume le contenu.

#### **5. TRÉSORERIE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer. La liste des comptes à payer devient disponible sur le site Internet de la municipalité pour consultation publique.

##### **5.1 COMPTES (résolution no 180-11-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes à payer en vertu des dépenses incompressibles des paiements en ligne, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes des chèques en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 pour un total de 107 497,84 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur André Leroux, **APPUYÉ** par madame Cécile Comtois et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et des paiements en ligne d'un montant total de 107 497,84 \$ et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

##### **5.2 ENGAGEMENT DE CRÉDITS (résolution no 181-11-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Micheline Beaulieu, **APPUYÉ** par monsieur Denis Champagne et résolu d'approuver la liste des engagements de crédits et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder dans les limites de ces crédits.

Adoptée

## **6. RAPPORT DES COMITÉS**

### **6.1 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE**

Aucun rapport.

## **7. RÈGLEMENTS**

Aucun règlement.

## **8. AVIS DE MOTION**

### **8.1 AVIS DE MOTION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**

Présentation d'un avis de motion et du projet de règlement par madame Cécile Comtois, à savoir qu'un règlement sera adopté par le conseil pour entériner un nouveau code d'éthique et de déontologie des élus à une séance ultérieure.

Le projet de règlement est remis individuellement aux membres présents du conseil.

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

### **9.1 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS**

En vertu de l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, tous les membres du conseil municipal déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

### **9.2 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE 2022 (résolution no 182-11-21)**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale tient une séance ordinaire au moins une fois par mois et qu'il doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune :

**IL EST PROPOSÉ** par madame Cécile Comtois, **APPUYÉ** par madame Micheline Beaulieu, et résolu d'adopter à l'unanimité le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, qui se tiendront des lundis et qui débiteront à 20 h, comme suit :

<b>DATES</b>	<b>HEURE</b>	<b>DATES</b>	<b>HEURE</b>
<b>24 janvier</b>	20 h	<b>18 juillet</b>	20 h
<b>14 février</b>	20 h	<b>15 août</b>	20 h
<b>14 mars</b>	20 h	<b>19 septembre</b>	20 h
<b>11 avril</b>	20 h	<b>17 octobre</b>	20 h
<b>9 mai</b>	20 h	<b>14 novembre</b>	20 h
<b>13 juin</b>	20 h	<b>12 décembre</b>	20 h

Adoptée

### **9.3 CHANGEMENT DE DÉTENTEUR DE LA CARTE VISA (résolution no 183-11-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux élections municipales qui se déroulées le 7 novembre dernier, la municipalité doit annuler la carte VISA du maire sortant non réélu, M. Richard Rondeau et en faire émettre une nouvelle pour le nouveau maire élu, M. Karl Lacouvé;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la fin de probation de Mme Sabrina Costanzo, DGA et secrétaire-trésorière adjointe, pour faciliter la réalisation des tâches liées à sa fonction, la municipalité souhaite lui faire émettre une carte VISA :

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur André Leroux **APPUYÉ** par madame Vanessa Beaulieu, et résolu à l'unanimité:

**QUE** la carte VISA Affaires au montant de 2 500\$ actuellement émise au nom de « Richard Rondeau » soit annulée;

**QUE** une nouvelle carte VISA Affaires ayant une limite de « 2 500 \$ » soit émise au nom de « Karl Lacouvé » ;

**QUE** le conseil demande à VISA Desjardins de retirer le nom de «Richard Rondeau» dans leur dossier;

**QUE** la carte VISA Affaires au montant de 2 500\$ actuellement émise au nom de « Danielle Rondeau » soit annulée;

**QUE** une nouvelle carte VISA Affaires ayant une limite de « 2 500 \$ » soit émise au nom de « Sabrina Costanzo » ;

**QUE** le conseil demande à VISA Desjardins de retirer le nom de «Richard Rondeau» ainsi que celui de « Danielle Rondeau » dans leur dossier;

**QUE** le conseil demande à VISA Desjardins d'AJOUTER « Sabrina Costanzo» à titre de représentant autorisé de la municipalité pour obtenir toute information relative au compte et demander toute modification au dossier VISA de la municipalité.

Adoptée

#### **9.4 CHANGEMENT DE SIGNATAIRES (résolution no 184-11-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux résultats des élections municipales qui se déroulées le 7 novembre dernier, des changements doivent être effectués au compte de la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Denis Champagne **APPUYÉ** par madame Cécile Comtois, et résolu à l'unanimité que le maire (ou en son absence la mairesse suppléante) et la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou en son absence la trésorière adjointe) soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront leur pouvoir relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

La directrice générale et secrétaire-trésorière exercera seul les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentant devront être exercés de la façon suivante :

- ➔ Sous la signature de deux (2) d'entre eux, étant entendu que la signature du maire (ou en son absence du maire suppléant) doit toujours paraître.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre signature, la municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

**LES POUVOIRS MENTIONNÉS DANS CETTE RÉOLUTION SONT EN SUS DE CEUX QUE LES REPRÉSENTANTS POURRAIENT AUTREMENT DÉTENIR.**

CETTE RÉSOLUTION DEMEURERA EN VIGUEUR JUSQU'À CE QU'UN AVIS ÉCRIT DE SA MODIFICATION OU DE SON ABROGATION AIT ÉTÉ REÇU À LA CAISSE.

Les personnes autorisées à occuper les postes énoncés ci-dessous sont les suivants :

<b>TITRE</b>	<b>NOM</b>
<b>Maire</b>	<b>« Karl Lacouvé »</b>
<b>Mairesse suppléante</b>	<b>« Cécile Comtois »</b>
<b>Directrice générale et secrétaire-trésorière</b>	<b>« Julie Martin »</b>
<b>Trésorière adjointe</b>	<b>« Sabrina Costanzo »</b>

Adoptée

#### **9.5 NOMINATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE (résolution no 185-11-21)**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil, peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite nommer la conseillère Mme Cécile Comtois comme mairesse suppléante pour une période d'un an à compter du 15 novembre 2021;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Micheline Beaulieu **APPUYÉ** par madame Vanessa Beaulieu, et résolu à l'unanimité de nommer Mme Cécile Comtois comme mairesse suppléante à compter du 15 novembre 2021 et ce jusqu'à la fin d'une période d'un an.

Adoptée

#### **9.6 NOMINATION D'UNE SUBSTITUTE AU CONSEIL DE LA MRC (résolution no 186-11-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC demande de nommer un substitut au maire au Conseil de la MRC pour une période d'un an à compter du 15 novembre 2021;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Micheline Beaulieu, **APPUYÉ** par monsieur Denis Champagne, et résolu à l'unanimité de nommer la conseillère qui est mairesse suppléante soit Mme Cécile Comtois comme substitute au maire au conseil de la MRC pour une période d'un an à compter du 15 novembre 2021.

Adoptée

**9.7 NOMINATION D'UN CONSEILLER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA HAUTE-MATAWINIE (résolution no 187-11-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** pour combler le siège de la municipalité au conseil d'administration de la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie, il faut nommer un représentant municipal à ce poste, à compter d'aujourd'hui et ce jusqu'à la fin de son mandat de quatre ans ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur André Leroux, **APPUYÉ** par madame Cécile Comtois et résolu à l'unanimité de nommer M. Pascal Lachance, conseiller siégeant au conseil d'administration de la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie à compter d'aujourd'hui et ce jusqu'à la fin de son mandat de quatre ans.

Adoptée

**9.8 NOMINATION D'UN CONSEILLER COMME PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (résolution no 188-11-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** pour combler le siège de président du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité, il faut nommer un conseiller à ce poste, à compter d'aujourd'hui et ce jusqu'à la fin de son mandat de quatre ans ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Micheline Beaulieu, **APPUYÉ** par monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de nommer M. André Leroux, président du comité consultatif d'urbanisme à compter d'aujourd'hui et ce jusqu'à la fin de son mandat de quatre ans.

Adoptée

**9.9 NOMINATION D'UN CONSEILLER AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (résolution no 189-11-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** pour avoir quorum pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme et avoir toujours au moins un ou une conseiller (ère) présent (e) ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Micheline Beaulieu **APPUYÉ** par monsieur André Leroux et résolu à l'unanimité de nommer M. Pascal Lachance comme conseiller au comité consultatif d'urbanisme à compter d'aujourd'hui et ce jusqu'à la fin de son mandat de quatre ans.

Adoptée

**9.10 NOMINATION D'UNE CONSEILLÈRE AU COMITÉ MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)  
(résolution no 190-11-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** pour combler un siège de conseiller du comité MADA de la municipalité, il faut nommer un ou une conseiller (ère) à ce poste, à compter d'aujourd'hui et ce jusqu'à la fin de son mandat de quatre ans ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Micheline Beaulieu, **APPUYÉ** par monsieur André Leroux et résolu à l'unanimité de nommer Mme Vanessa Beaulieu comme conseillère membre du comité MADA à compter d'aujourd'hui et ce jusqu'à la fin de son mandat de quatre ans.

Adoptée

**9.11 NOMINATION D'UNE CONSEILLERE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE D'HABITATION MATAWINIE  
(résolution no 191-11-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** pour combler le siège de la municipalité au conseil d'administration de l'office d'habitation Matawinie, il faut nommer un ou une conseiller(ère) à ce poste, à compter d'aujourd'hui et ce jusqu'à la fin de son mandat de quatre ans ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Micheline Beaulieu, **APPUYÉ** par monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de nommer Mme Cécile Comtois comme conseillère siégeant au conseil d'administration de l'office d'habitation Matawinie à compter d'aujourd'hui et ce jusqu'à la fin de son mandat de quatre ans.

Adoptée

**9.12 NOMINATION D'UNE CONSEILLÈRE AU COMITÉ DES FLEURONS  
(résolution no 192-11-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** pour combler un siège de conseiller(ère) du comité des Fleurons de la municipalité, il faut nommer un ou une conseiller (ère) à ce poste, à compter d'aujourd'hui et ce jusqu'à la fin de son mandat de quatre ans ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Vanessa Beaulieu, **APPUYÉ** par monsieur André Leroux et résolu à l'unanimité de nommer Mme Cécile Comtois comme conseillère membre du comité des Fleurons à compter d'aujourd'hui et ce jusqu'à la fin de son mandat de quatre ans.

Adoptée



**9.13 NOMINATION D'UNE CONSEILLÈRE AU COMITÉ CULTUREL  
(résolution no 193-11-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** pour combler un siège de conseiller(ère) du comité culturel de la municipalité, il faut nommer un ou une conseiller (ère) à ce poste, à compter d'aujourd'hui et ce jusqu'à la fin de son mandat de quatre ans ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Cécile Comtois, **APPUYÉ** par madame Micheline Beaulieu et résolu à l'unanimité de nommer Mme Vanessa Beaulieu comme conseillère membre du comité culturel à compter d'aujourd'hui et ce jusqu'à la fin de son mandat de quatre ans.

Adoptée

**9.14 NOMINATION D'UNE CONSEILLÈRE RÉPONDANTE POUR LE RÉSEAU-BIBLIO  
(résolution no 194-11-21)**

**CONSIDÉRANT QU'**en tant que membre du Réseau-BIBLIO, l'organisme demande un répondant municipal élu, il faut donc nommer un ou une conseiller (ère) à ce titre, à compter d'aujourd'hui et ce jusqu'à la fin de son mandat de quatre ans ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Denis Champagne **APPUYÉ** par monsieur André Leroux et résolu à l'unanimité de nommer Mme Cécile Comtois comme conseillère répondante pour le Réseau-BIBLIO à compter d'aujourd'hui et ce jusqu'à la fin de son mandat de quatre ans.

Adoptée

**9.15 NOMINATION D'UNE CONSEILLÈRE À LA TABLE DE  
CONCERTATION DE L'ORGANISME DE BASSIN-VERSANT DE LA  
RIVIÈRE SAINT-MAURICE  
(résolution no 195-11-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** pour combler un siège de conseiller(ère) de la municipalité à la table de concertation de l'organisme de bassin-versant de la rivière Saint-Maurice, il faut nommer un ou une conseiller (ère) à ce poste, à compter d'aujourd'hui et ce jusqu'à la fin de son mandat de quatre ans ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Cécile Comtois, **APPUYÉ** par monsieur André Leroux et résolu à l'unanimité de nommer Mme Micheline Beaulieu comme conseillère qui siège à la table de concertation de l'organisme de bassin-versant de la rivière Saint-Maurice, à compter d'aujourd'hui et ce jusqu'à la fin de son mandat de quatre ans.

Adoptée

**9.16 NOMINATION D'UNE CONSEILLÈRE AU COMITÉ DE SUIVI DE NOUVEAU MONDE GRAPHITE  
(résolution no 196-11-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** pour combler un siège de conseiller(ère) de la municipalité au comité de suivi de Nouveau Monde Graphite, il faut nommer un ou une conseiller (ère) à ce poste, à compter d'aujourd'hui et ce jusqu'à la fin de son mandat de quatre ans ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Denis Champagne, **APPUYÉ** par madame Vanessa Beaulieu et résolu à l'unanimité de nommer Mme Micheline Beaulieu comme conseillère siégeant au comité de suivi de Nouveau Monde Graphite à compter d'aujourd'hui et ce jusqu'à la fin de son mandat de quatre ans.

Adoptée

**9.17 NOMINATION DU MAIRE ET DE DEUX CONSEILLERS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-ZÉNON  
(résolution no 197-11-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** pour combler les trois sièges de la municipalité au conseil d'administration de la Corporation de développement de Saint-Zénon, il faut nommer le maire ainsi que deux conseillers (ères) à ce poste, à compter d'aujourd'hui et ce jusqu'à la fin de son mandat de quatre ans ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Vanessa Beaulieu, **APPUYÉ** par madame Micheline Beaulieu et résolu à l'unanimité de nommer M. Karl Lacouvé, maire, M. Denis Champagne, conseiller et Mme Cécile Comtois, conseillère pour siéger au conseil d'administration de la Corporation de développement de Saint-Zénon, à compter d'aujourd'hui et ce jusqu'à la fin de leur mandat de quatre ans.

Adoptée

**9.18 CRÉATION D'UN COMITÉ EN ENVIRONNEMENT ET NOMINATION DE SES MEMBRES  
(résolution no 198-11-21)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite créé un comité dédié aux enjeux de l'environnement sur lequel siégerait, dans un premier temps, une conseillère, l'officière en bâtiment et en environnement et deux citoyens ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Denis Champagne, **APPUYÉ** par madame Vanessa Beaulieu et résolu à l'unanimité de :

1) de créer un comité de travail en environnement qui aura pour mandat de faire des recommandations au Conseil municipal sur des bonnes pratiques en matière d'environnement, et de tenir informer le Conseil des activités ayant un impact significatif sur l'environnement qui se déroule sur le territoire de la municipalité et de faire des recommandation sur des moyens pouvant encadrer ces activités ;

2) de nommer Micheline Beaulieu conseillère, Mme Manon Fortin, officière en bâtiment et en environnement, M. Julien Charette, citoyen et Mme Viviane Majeau, citoyenne comme membre du comité en environnement à compter d'aujourd'hui et ce pour une période de quatre ans.

Adoptée

**9. VARIA**

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 21h 00.

---

Karl Lacouvé, maire

---

Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière